

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
DE

**S C I E Z**



74140

Téléphone : 04 50 72 00 09  
Télécopie : 04 50 72 63 08

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AOUT 2012

**PRESENTS** : Mesdames, Roch Monique, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Henry Jeanine, Braize Liliane, Kabut Florence, Badaire Corinne, Vuattoux Georgette,  
Messieurs, Bidal Jean-Luc, Trivério Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Couasnon Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Gilbert Joel, Soupa Franck, Bidal Claude, Kupper Lionel, Huvenne Bernard, Requet Michel.

**PROCURATIONS** : Rapin Jacqueline à Roch Monique, Réale Richard à Braize Liliane, Marre Michèle à Longuet Odile, Fillon Sandrine à Vuattoux Georgette.

**ABSENTS** : Truchot Hervé, Appert Nicolas

#### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Bourgeois Fatima a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06-07-2012

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2012, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

*L. Kupper rappelle que dans sa remarque concernant les modalités des droits à construire, il parlait de l'ensemble des habitants, pas uniquement des habitants de Coudrée.*

Le Procès-Verbal du 6 juillet 2012 est adopté à l'unanimité.

---

## EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 01-08-2012

---

### **1-Approbation du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau**

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire

En application du décret n°95-635 du 6 mai 1955, le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, rédigé par le SIEM pour l'année 2011.

Une synthèse de ce rapport figurait au compte rendu de la réunion du comité d'administration du SIEM du 29 mai 2012.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau (RPQS), doit être rédigé chaque année, selon un formalisme précis, pour être présenté avant le 30 juin, aux comités d'administration des organismes chargés de la distribution de l'eau.

Depuis 2010, le rapport est rédigé selon le modèle proposé par l'Observatoire National de l'Eau et de l'assainissement.

Cette harmonisation des documents produits, permet de synthétiser les informations recueillies auprès de l'ensemble des services chargés de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

#### Décision :

Entendu exposé du Maire,

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau rédigé par le SIEM pour l'année 2011

**Après débat et vote, le conseil municipal, unanime,**

**-approuve le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau.**

---

## 2- Approbation du règlement intérieur des mises à disposition de biens communaux.

Exposé : Bourgeois Fatima, Maire adjoint

Conformément aux dispositions du code des collectivités territoriales, il est prévu qu'un règlement intérieur des mises à disposition de biens communaux soit élaboré.

Un règlement avait été fait en 2005, mais nécessitait des réajustements. Le groupe de travail créé en conseil municipal a listé l'ensemble des points à améliorer et propose de valider le nouveau règlement.

*Madame Henry corrige les surfaces du Guidou : 79 places assises et une scène de 24m2, et demande que soit rappelé aux associations étrangères à la commune de demander l'aval de l'AMCA pour toute organisation de spectacle à Sciez.*

*Le Maire précise que ce règlement pourra être réactualisé si nécessaire.*

### Décision :

Entendu exposé du Maire,

Vu le règlement intérieur des mises à disposition de biens communaux,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime,

-approuve le règlement intérieur des mises à disposition de biens communaux.

---

## 3- Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications : SYANE: Chavannex-Chapelle, complément

Exposé : Trivério Christian, Maire adjoint

Le SYANE 74 envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, un complément sur l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Chavannex-Chapelle » figurant sur le tableau en annexe

-d'un montant global estimé à : 14 563.00€

-avec une participation financière communale s'élevant à : 9 889.00€

-et des frais généraux s'élevant à : 436.00€

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des travaux, il convient que la commune de Sciez approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée. Et qu'elle s'engage à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

### Décision :

Entendu exposé du Maire,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime,

- approuve le plan de financement et sa répartition financière :

d'un montant global estimé à : 14 563.00€

avec une participation financières communale s'élevant à : 9 889.00€

et des frais généraux s'élevant à : 436.00€

-s'engage à verser au SYANE 74, 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 349.00€ sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

-S'engage à verser au SYANE 74, les quinze annuités d'amortissement de la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de la première annuité interviendra au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux conditions fixées par le SYANE 74 après dévolution des travaux et au vu du décompte final de l'opération.

---

#### **4- Personnel communal : Prolongation d'un an d'un contrat d'apprentissage.**

Exposé : Bidal Jean-Luc, le Maire,

Rappelle le contrat d'apprentissage établi le 6 septembre 2010 d'un apprenti pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Sur proposition du Lycée professionnel agricole de Contamine sur Arve, et à titre exceptionnel il est proposé à ce jeune de prolonger d'un an son contrat d'apprentissage en alternance, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Cette année supplémentaire lui permettra de renforcer ses connaissances afin d'obtenir son CAP d'ouvrier rural et s'insérer dans la vie active.

Durant ses deux années, ce jeune a su s'adapter au milieu professionnel et prendre des initiatives. Ces années lui ont été bénéfiques c'est pourquoi il serait regrettable de ne pas lui accorder cette année de perfectionnement.

Propose à l'assemblée de bien vouloir passer et signer l'avenant au contrat d'apprentissage en alternance CAP ouvrier rural avec l'apprenti pour une 3<sup>ème</sup> année. Il bénéficiera d'une rémunération brute mensuelle correspondant du 1<sup>er</sup> septembre au 28 septembre 2012 (veille de ses 18 ans) à 53% du SMIC et du 29 septembre 2012 au 31 août 2013 à 65 % du SMIC.

#### Décision :

Entendu exposé du Maire,

Considérant l'importance pour ce jeune d'obtenir le CAP,

Considérant l'assiduité dont il a fait preuve durant les deux années d'apprentissage,

Après débat et vote, le conseil municipal, unanime,

- autorise le Maire à passer et signer l'avenant au contrat d'apprentissage en alternance CAP ouvrier rural avec l'apprenti pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

---

#### **5 – Foncier : Echange sans soulte « Les Prés Derrière » « EXCUVILLY » SARL Les résidences du Léman /Commune de Sciez**

Exposé : Vignaud Christian, Maire Adjoint

-Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 mai 2010 donnant un avis favorable à l'élaboration du projet d'échanges fonciers sur diverses parcelles sises à SCIEZ « Les Prés Derrière » à Bonnait.

-Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2010 autorisant le Maire à passer et signer la convention d'échanges avec la SARL Les résidences du Léman pour échanges fonciers à Bonnait.

-Vu la délibération du 04 novembre 2010, n° 2010-11-8-1, annulant la délibération du 28 juillet 2010 et autorisant le Maire à signer la convention d'échange avec la SARL Les résidences du Léman au vu de l'avis des Domaines du 19 octobre 2010.

-Vu la délibération du 13 février 2012 approuvant la modification n° 9 du P.L.U. pour la zone NA4 de Bonnatrait.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire,

**Après débat et vote, le conseil municipal, à la majorité moins 6 voix contre** (*Bidal Claude, Kupper Lionel, Vuattoux Georgette, Huvenne Bernard, Requet Lichel et Fillon Sandrine par procuration*)

**-se prononce en faveur de l'échange foncier sans soulte suivant :**

La SARL Les résidences du Léman cède à la Commune de SCIEZ, les parcelles sises à SCIEZ, section BH, n°s 72 (81a 58ca) et 86 (43a 02ca) soit une contenance totale de 01ha 24a 60ca.

La Commune de SCIEZ cède à la SARL Les résidences du Léman, les parcelles sises à SCIEZ, section BH, n°s 262 (15a 50ca) et 261 (98a 92ca) soit une contenance totale de 01ha 14a 42ca (tirés du n° BH 77).

**-autorise le Maire à procéder à l'authentification de l'acte administratif ; M. Christian VIGNAUD étant chargé pour sa part de signer ledit acte au nom de la collectivité, conformément à l'estimation de France Domaine.**

---

## **6- Accord de principe sur le projet de bail commercial pour l'office de tourisme**

**Exposé :** DEMOLIS Hubert, Maire Adjoint

Informe l'assemblée d'une proposition des consorts Fillipetto à la commune de Sciez pour la location de leur commerce situé sur les Crêts. Un projet de bail a été soumis à un avocat spécialisé et est actuellement en cours de modification.

Précise que le comité de direction de l'office de tourisme a d'ores et déjà étudié et porté un avis favorable à cette offre. Des travaux sont à prévoir pour installer l'office, le directeur est chargé de rédiger un cahier des charges pour septembre.

**Décision :**

Entendu exposé du Maire adjoint,

**Après débat et vote, le conseil municipal, à la majorité moins une voix contre** (*Huvenne Bernard*)

**-donne son accord de principe sur le projet de bail commercial à passer entre l'office de tourisme et les consorts FILIPETTO pour le bâtiment « café des voyageurs » sur les crêts.**

**-précise que le bail commercial fera l'objet d'une délibération du comité de direction de l'office de tourisme en septembre.**

---

---

---

## COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

---

### Communication des élus :

Madame Jeanine Henry :

- A l'occasion des journées du patrimoine 2012, le conseil municipal sera invité à visiter le moulin de Guidou, le dimanche 16 septembre à midi.

- Les 8<sup>ème</sup> rencontres du Guidou auront lieu du lundi 20 au dimanche 26 août. Le théâtre est désormais climatisé.

- Exposition de Marie-France Canelli à la galerie du Guidou, du 18 août au 16 septembre, vernissage le 18 août à 18h.

Monsieur Christian Trivério informe le conseil qu'une analyse des finances communales 2011 présentée par le trésorier principal de Thonon lui a été envoyée par mail et qu'une discussion sur ce thème sera tenue en séance privée à l'automne.

---

### Date prévisionnelle de réunion Conseil Municipal :

**Jeudi 30 août 2012 à 20h**

---

**Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à 20h20 heures**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE 7-8-2012- PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 1<sup>er</sup> août 2012  
SIGNÉ**

**La secrétaire de séance  
Bourgeois Fatjma**



**Le Maire  
Bidal Jean-Luc**



Vu pour être affiché le 7-8-2012 conformément aux prescriptions  
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales